Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_143-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_143

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme FORESTIER Anne, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_143-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-143) LOTISSEMENT COMMUNAL « COUAPICHETTE » – COMMERCIALISATION DES LOTS – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE VENTE DE TERRAINS ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS

Rapporteur : M. Alain COCHARD, Adjoint à l'aménagement du territoire et à la sécurité

Nomenclature : 2.2 – URBANISME/Actes relatifs au droit d'occupation des sols

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Permis d'Aménager n° PA 035 085 22 A 0005 délivré le 24 janvier 2023,
VU l'avis de la commission Finances-Aménagement du Territoire réunie le 1er décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'encadrer la procédure de commercialisation des lots à bâtir du lotissement communal « Couapichette »,
CONSIDERANT les objectifs d'intérêt général poursuivis par la collectivité,
CONSIDERANT que ce projet d'urbanisation est en cohérence avec les objectifs de la collectivité,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** le jury d'attribution suivant, composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus de la commission Aménagement du Territoire :
  - Membres titulaires :
    - Monsieur Alain COCHARD, pour être membre titulaire
    - Madame Annie CHAMPAGNAY, pour être membre titulaire
    - Monsieur Yannick LEMENANT, pour être membre titulaire
    - Monsieur Eric FEVRIER, pour être membre titulaire
  - Membres suppléants :
    - Monsieur Florian LEPORT, pour être membre suppléant
    - Madame POREE, pour être membre suppléant
    - Monsieur LARCHER, pour être membre suppléant
    - Monsieur LE BESCO, pour être membre suppléant
- **D'APPROUVER** les documents suivants :
  - Le Cahier des Charges de vente de terrains,
  - Le Règlement d'Attribution des lots,
- **DE CONFIER** à l'étude du Mail, notaires à Combourg, l'établissement des promesses de vente et leur réitération, ainsi que les formalités de dépôts et d'enregistrement des pièces du lotissement,
- **DE CONFIER** à l'étude du Mail, notaires à Combourg, la mise sous séquestre d'un dépôt de garantie de 600 € par lot pour les dégradations éventuelles des ouvrages du lotissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à missionner un commissaire de justice pour l'éventuel tirage au sort en cas d'ex-aequo,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_143-DE

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX